

**Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (RDC) –
Bank Information Center (USA) – CEDHOC (RDC) – CENADEP (RDC) – CEPCO
(RDC) – Environmental Defense (USA) –
Friends of the Earth (USA) – Héritiers de la Justice (RDC) – RAID (UK) – Rainforest
Foundation (Norway) – Rainforest Foundation (UK) –
Réseau Forêt Maniema, with endorsements from 13 local NGOs (RDC) –
Réseau CREF (RDC) – Syndicat NDS (RDC)**

17 Juin 2004

Mr. James D. Wolfensohn

President

Banque mondiale

1818 H Street NW

Washington, DC 20433

**Concerne : Prêts de relance d'urgence pour la République Démocratique du Congo
(RDC) et les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale**

Monsieur le Président,

Nous nous adressons à vous pour des éclaircissements sur la mise en œuvre du programme-prêt de la Banque mondiale en République Démocratique du Congo (RDC) et sur sa conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale. Depuis 2001, la Banque mondiale a approuvé huit prêts, des dons et des crédits d'un montant total d'environ 1,7 milliard de dollars US en faveur de la RDC. La majeure partie de ces prêts est classée « prêts de relance d'urgence » ou « prêts d'ajustement structurel ». Raison pour laquelle, les projets s'y rattachant n'ont non seulement pas fait l'objet d'évaluation environnementale, mais encore n'ont pas été soumis aux autres conditions des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale, en vue d'assurer les bénéfices d'une réduction large de la pauvreté.

Par ailleurs, la RDC s'emploie à sortir d'un conflit dévastateur qui a coûté la vie à 3 millions environ de personnes et qui a déjà été largement alimenté par l'exploitation illégale des ressources naturelles. Cette situation requiert un traitement exceptionnel dans la mise en œuvre des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale afin de garantir la transparence et

une participation locale, fondements d'un développement démocratique et d'une économie durable.

Projet de Réhabilitation et de Reconstruction Multisectorielle d'Urgence

En août 2002, la Banque mondiale a approuvé un crédit de 454 millions de dollars US pour le Programme de Reconstruction et de Réhabilitation Multisectoriel d'Urgence (PRRMU) en RDC. Ce programme comprend aussi des volets concernant la réhabilitation des infrastructures, l'agriculture et les services sociaux de développement. Bien qu'il soit classé dans la catégorie A de l'évaluation environnementale (projet susceptible d'avoir des impacts environnementaux défavorables, sensibles, divers ou sans précédent), le PRRMU a été préparé comme un « prêt d'urgence » sous l'OP 8.50. Ainsi aucune évaluation, qu'elle soit environnementale ou d'autres politiques de sauvegarde, n'a été faite avant son approbation.

Conformément aux documents du PRRMU disponibles sur le site web de la Banque mondiale¹, une évaluation environnementale stratégique complète (EES)- qui s'appellera « Processus Cadre de Gestion Sociale et Environnementale (PCGSE) »- sera faite dans un an après que le projet ait été effectif. L'application ou non des neuf autres politiques de sauvegarde de la Banque mondiale sera décidée pendant la préparation du PCGSE et les évaluations environnementales des projets du PRRMU (lesquelles n'ont pas été définies lors de l'approbation du projet). Selon le formulaire des données (*The Integrated Safeguards Data Sheet*) du mois d'avril 2002, le résumé exécutif de l'évaluation environnementale sera distribué aux Directeurs exécutifs de la Banque le 1^{er} Juillet au plus tard.

Si, comme l'a révélé le Chef du Groupe de travail sur le PRRMU, la mise en œuvre de ce programme a commencé approximativement en janvier 2003, **l'EES finale, basée sur les consultations nationales liées à une version provisoire de l'EES, aurait dû être terminée en janvier 2004 au plus tard.** Or, en février 2004, le même Chef du Groupe de travail a dit qu'il espérait que l'EES « se terminerai dans les prochains mois » (ce retard a été attribué au processus de recrutement de l'agence de consultation par le Gouvernement). **L'information sur l'état d'avancement du programme n'étant pas publique, on peut penser que le PRRMU se terminera dans un an environ (juin 2005), ce qui permet de supposer qu'à**

¹ The Project Information Document, the Integrated Safeguards Data Sheet, and the Appendixes to the Technical Annex.

cette date, aucune des conditions des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale n'aura été remplie pour ce projet de 454 millions de dollars US.

Projet de Réunification Sociale et d'Urgence Economique

En septembre 2003, la Banque a approuvé un Projet de Réunification Sociale et d'Urgence Economique (PRSUE) de 214 millions de dollars US. Conformément à la Banque, ce projet est conçu pour étendre les réformes économiques et la réhabilitation des infrastructures à tout le pays. Il comprend aussi un volet forestier d'appui au « zonage » des forêts, activité susceptible d'affecter les droits et les conditions de vie de quelques millions de pauvres. Et, selon le formulaire des données (*The Integrated Safeguards Data Sheet*), il prévoit de déclencher les politiques de sauvegarde sur la foresterie et le « déménagement involontaire des populations ».

Cependant, comme le projet précédent, le PRSUE a été préparé sous l'OP 8.50. De ce fait, aucune condition de sauvegarde n'a été appliquée à son cas lors de son approbation. En outre, ce projet a été classé dans la catégorie B de l'évaluation environnementale, donc requérant une évaluation environnementale moins rigoureuse, malgré son étendue, ses impacts sur le secteur forestier et ses effets potentiels sur les populations.

Il est à noter que les raisons avancées pour justifier le classement du PRSUE en catégorie B ne sont pas convaincantes, à savoir l'avant-projet de Relance d'Urgence (APRU) et le projet de Réhabilitation et de Reconstruction Multisectorielle d'Urgence (PRRMU), qui comprennent des activités de réhabilitation des infrastructures similaires, ont été classés dans la même catégorie ; ce qui est inexact puisque le PRRMU est dans la catégorie A.²

Projet de Compétitivité et de Développement du Secteur Privé

Un autre projet de la RDC de 2003, le Projet de Compétitivité et de Développement du Secteur Privé (PCDSP), d'un budget de 120 millions de dollars US, n'a pas été préparé comme un « prêt de relance d'urgence » sous l'OP 8.50. Cependant, il y a des questions

² The EMRRP PID originally classified the project as Category B, but according to more recent documentation – and the World Bank's website – the project has been upgraded to Category A.

concernant le manque de transparence et l'évaluation environnementale du projet. Il vise à développer le secteur privé à travers l'amélioration du climat de l'investissement, le développement économique de la région du Katanga et la privatisation des entreprises étatiques, telles que la compagnie minière la GECAMINES. Il a été classé dans la catégorie B de l'évaluation environnementale et un audit environnemental de six des entreprises parastatales listées pour des réformes a été fait. **Cependant, l'audit environnemental initial, critique, et le plan subséquent de gestion environnementale pour la GECAMINES n'ont pas été rendus publics, malgré leur transmission à la Banque mondiale et au gouvernement de la RDC par les consultants, SNC-Lavalin, en juillet 2003, et malgré la demande répétée des associations congolaises.** Ce manquement constitue une violation à la politique d'évaluation environnementale de la Banque mondiale.

Le retard dans la publication de l'audit environnemental est difficilement acceptable dans la mesure où il s'agit de nombreux « *tailing dams* » dans un état dangereusement instable et qui, selon les experts miniers, requièrent une attention immédiate. D'autre part, la continuation de l'exploitation non réglementée de l'*hétérogénite* (hydroxide de cobalt), des minerais qui contiennent de l'uranium ainsi que d'autres substances radioactives constitue une menace non seulement pour la santé, la sécurité des miniers et de leurs familles – et, de manière générale, pour la communauté katangaise- mais encore pour la paix internationale et la sécurité, comme l'ont dit, en mars 2004, Reuters et la BBC. Il importe que la Banque mondiale apporte un appui au gouvernement de la RDC dans la prise des mesures immédiates qui amélioreront les conditions d'exploitation de l'*hétérogénite* par les miniers artisanaux.

Gouvernance, Conflit et Ressources Naturelles

Le document d'information du PRSUE justifie le classement de celui-ci parmi les « prêts de relance d'urgence » en ces termes : « il devrait être noté que l'urgence (en RDC) n'était en aucun cas liée à des pratiques inappropriées de gestion environnementale. » A notre avis, cette déclaration est contraire à la vérité. Le conflit de la RDC, même s'il est complexe et multidimensionnel, l'exploitation illégale des ressources naturelles- témoignage d'une gestion environnementale inappropriée- est néanmoins largement considérée comme un de ses principaux moteurs et une menace actuelle pour la stabilité politique.

Selon le Conseil de Sécurité de l'ONU, les « élites nationales corrompues et criminelles » impliquées dans l'exploitation des ressources naturelles constituent un danger pour ce pays. La Résolution 1457 de janvier 2003 du Conseil de Sécurité de l'ONU appelle « les Etats, les institutions financières internationales et les autres organisations à assister les gouvernements de la région (RDC) dans leurs efforts pour créer des structures nationales appropriées et des institutions de contrôle de l'exploitation des ressources ». D'après cette Résolution, la mise en place des « structures nationales appropriées » devrait précéder une « réorganisation » de l'ensemble des ressources naturelles de la RDC.

Par ailleurs, les rapports récents du Département de l'Evaluation des Opérations de la Banque mondiale (OED) et la Revue des Industries Extractives (RIE) fournissent des informations qui montrent la nécessité d'assurer un niveau adéquat de gouvernance sectorielle et macroéconomique avant l'expansion des investissements dans les industries extractives. Or, selon une étude de la Banque mondiale de 2003, la RDC occupe la dernière place sur 199 pays étudiés en termes de dimensions de la gouvernance, entre autres, la *liberté d'expression et l'imputabilité, la stabilité politique, l'efficacité gouvernementale, la qualité des règlements, la règle de la loi et le contrôle de la corruption*³. Plus troublant, une étude commandée par l'USAID sur le secteur forestier conclut à une incapacité des institutions de ce pays à gérer les ressources naturelles de manière transparente et en excluant la corruption⁴. En outre, si l'on considère la capacité du gouvernement de la RDC à remplir les conditions des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale comme un indicateur à la fois du niveau de gouvernance et de la capacité institutionnelle de ce pays, celle-ci est sujette à caution. Car l'évaluation environnementale d'aucun projet n'a été faite, malgré un prêt de plus d'un milliard de dollars US si l'on prend en considération les « prêts d'ajustement structurel⁵ » qui financent la restructuration des secteurs forestier et minier.

Compte tenu de la taille et de l'étendue du portefeuille de la Banque mondiale en RDC- de même que de l'histoire, notamment du conflit dont ce pays est le théâtre et de l'exploitation

³ Kaufmann, Kraay, Mastruzzi, "Governance Matters III: Governance Indicators for 1996-2002," World Bank, June 30, 2003.

⁴ The study "Conflict Timber – Africa Case Studies" was carried out by ARD Consultants and is available at <http://www.rainforestfoundationuk.org>.

⁵ The Extractive Industry Review has called for mandatory environmental and social impact assessments for adjustment lending in countries with significant extractive industries. Given the emphasis on these sectors for DRC's economic recovery and the far-reaching implications of the Economic Recovery Credits, including a revision of the forest and mining code, the Bank should have heeded this advice in DRC.

illégal de ses ressources naturelles-, une application intelligible et en temps opportun des politiques de sauvegarde de la Banque serait une exigence minimale de la gestion des risques. Cependant l'agence d'exécution des projets de la RDC, si elle n'est pas capable de recruter et de gérer des Bureaux de consultants pour faire des évaluations environnementales, sa capacité à gérer des projets et leurs risques est douteuse. Cette situation amène à s'interroger également sur la capacité de la Banque et du gouvernement de la RDC à se conformer à la Résolution 1457 du Conseil de Sécurité.

Au regard de toutes les questions relatives au portefeuille de la Banque mondiale en RDC et à sa conformité avec les politiques de sauvegarde soulevées précédemment, nous voudrions poser les questions suivantes :

1. Comment la Banque mondiale a-t-elle justifié auprès de son Conseil d'Administration le renoncement à l'application des conditions de la politique de sauvegarde aux cas des PRRMU et PRSUE de la RDC, étant donné la directive OP 4.01 : « La politique (d'évaluation environnementale) établie dans l'OP 4.01 s'applique normalement à la préparation des projets de relance d'urgence sous l'OP 8.50, *Assistance de Relance d'Urgence* ».
2. Quel est l'état d'avancement de la préparation de l'évaluation environnementale des PRRMU et PRSUE ? Et à date, quelles consultations ont déjà été faites en RDC ?
3. Vous voudriez bien nous expliquer comment la Banque mondiale concrétisera-t-elle l'intention claire de la politique d'évaluation environnementale de guider la conception des projets et l'identification des « mesures préventives au-delà des mesures de gestion », dans le cadre de ses prêts en RDC ?
4. S'agissant des prêts qui ont des impacts sur les forêts, comment la Banque mondiale met-elle en œuvre l'OP 4.36 sur les forêts, particulièrement la condition relative à la reconnaissance et au respect des droits foncier et d'usage, documentés ou coutumiers ? Comment la Banque mondiale met-elle en œuvre la condition relative à la reconnaissance et au respect des droits des « peuples indigènes » et des travailleurs ? La pauvreté a-t-elle été évaluée pour démontrer que le nouveau zonage forestier contribuera à sa réduction et à un développement économique durable, tels que l'exige l'OP 4.36 ?

5. Considérant la gravité des problèmes que posent les sites des minerais de la GECAMINES et le pillage des usines, des mesures correctives urgentes sont désespérément nécessaires. A cet égard, quand rendra-t-on publics l'audit environnemental et le plan de gestion pour la GECAMINES ?
6. Quelles étapes d'aide à l'amélioration des conditions d'exploitation de l'hétérogénite par des miniers artisanaux dans le Katanga sont prévues par la Banque mondiale ?

Enfin, un investissement responsable dans la reconstruction de l'économie de la RDC au profit des populations congolaises est désespérément nécessaire. Une mise en œuvre méticuleuse et prudente des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale pourrait contribuer, de façon décisive, à mettre fin au pillage des minerais, du bois, des autres richesses de la RDC et à l'insupportable souffrance des millions de personnes.

Dans l'attente de votre réponse à nos questions et, de façon générale, aux problèmes posés dans la présente lettre, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération.

Sincèrement,

Shannon Lawrence & Korinna Horta
Environmental Defense

Joseph Bobia
CENADEP, RDC

Pour:

Simon Counsell
Rainforest Foundation, UK

Action Contre l'Impunité pour les Droits
Humains, RDC

Jacques Bakulu
CEPCO, RDC

Lars Lovold
Rainforest Foundation, Norway

Patricia Feeney
RAID, UK

Roger Muchuba,
Héritiers de la Justice, RDC

Hubert Tshiswaka

Alphonse Muhindo
Réseau CREF, RDC

Jean-Pierre Muteba
Syndicat NDS, RDC

Grégoire Nyonga
CEDHOC, RDC

Jon Sohn
Friends of the Earth, USA

Nikki Reisch
Bank Information Center, USA

Paul KASONGO NGOY
Reseau Forêt Maniema, RDC
pour 13 organisations locales :

1. MANIEMA-LIBERTES [MALI]
2. MESSAGERS DE PAIX EN AFRIQUE

3. ENCADREMENT ET DEFENSE DE DROITS DE L'HOMME / Eglise eme CELPA [EDDH/5eme CELPA]
4. EGLISE CATHOLIQUE LIBERALE
5. ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES
6. ASSOCIATION POUR LA PROMOTION ET DEFENSE DE DROITS DES ENFANTS ET FEMMES DU MANIEMA [APRODEF]
7. EGLISE 8eme CEPAC
8. CONSEIL ET DEFENSE DE DROITS DES ORPHELINS ET VEUVES [CODOVEMA]
9. ASSOCIATION DES VOLONTAIRES DE LA PROTECTION DE ENVIRONNEMENT MANIEMA [AVEMA]
10. CENTRE DES JEUNES DU MANIEMA [CJM]
11. ESPACE VERT MANIEMA
12. CENTRE TECHNOLOGIQUE D'APPUI AU CO-DEVELOPPEMENT [CETAC-D]
13. BUREAU ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT [BID]

Cc : Directeurs Exécutifs de la Banque mondiale
S.v.p. envoyez votre réponse à :

Shannon Lawrence and Korinna Horta
Environmental Defense
1875 Connecticut Avenue NW, Suite 600
Washington, DC 20009 USA
TEL : +1-202-387-3500
FAX: +1-202-234-6049

shlawrence@environmentaldefense.org
khorta@environmentaldefense.org